



**SAINT-AUGUSTIN**  
**DE-DESMAURES**

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 2 avril à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

**190, rue de Singapour (projeté) – lot 6 266 930 :**

La demande vise à autoriser l'aménagement d'un accès véhiculaire de 18 m de largeur au lieu de 12 m maximum comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*.

**317, rue du Trappeur :**

La demande vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal comprenant une section en porte-à-faux avec une marge de recul avant à 5,45 m au lieu de 6 m minimum comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*.

**95, rue des Grands-Lacs**

La demande vise à autoriser l'aménagement d'un écran visuel sous forme de butte de terre végétalisée avec une hauteur à 2,15 m au lieu de 3,0 m minimum pour la partie de l'écran sise sur la rue de Bordeaux.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,  
ce 13 mars 2019

Le greffier adjoint,  
Olivier Trudel, avocat  
[www.VSAD.ca](http://www.VSAD.ca)